

Mobilité IN et échanges internationaux FACT SHEET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Site Internet :	www.he-arc.ch/domaine/sante/
Campus de Neuchâtel :	Espace de l'Europe 11, 2000 Neuchâtel, Suisse
Campus de Delémont :	Route de Moutier 14, 2800 Delémont, Suisse

BUREAU DE LA MOBILITÉ

Responsable des relations internationales :	M. Didier Folzer	
Collaboratrices relations internationales :	Mme Cléa Bene	Mme Delphine Quiquerez
Adresse e-mail générale :	bureau.mobilite@he-arc.ch	
Numéro de tél. :	+41 32 930 11 51	

EQUIPE MOBILITÉ DE LA HE-ARC SANTÉ

Adjoint de direction, enseignement, partenariats et relations internationales	M. Blaise Guinchard	
	blaise.guichard@he-arc.ch	+41 76 557 12 46
Collaboratrices administratives Mobilité :	Mme Eloïse Theurillat (Soins infirmiers)	Mme Mariel Macquat (Physiothérapie)
	San.Bachelor.SI@he-arc.ch	San.Bachelor.PHY@he-arc.ch
Numéro de tél. des secrétariats :	+41 32 930 12 12 (Neuchâtel)	+41 32 930 11 81 (Delémont)
Site Internet :	Bachelor en Soins infirmiers	Bachelor en Physiothérapie

PROCÉDURE D'INSCRIPTION, DÉLAIS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Partenariats

Avant un dépôt de candidature, la première étape consiste à vérifier si un partenariat existe entre la HE-Arc Santé et l'université/la haute école d'origine. Si ce n'est pas le cas, il faut vérifier avec l'université/la haute école d'origine la faisabilité du projet, puis prendre contact avec la HE-Arc Santé, afin d'explorer les possibilités de partenariat.

Procédure d'inscription et délais

Une fois la candidature acceptée par l'université/la haute école d'origine :

1. Prise de contact avec le coordinateur des relations internationales du domaine Santé ;
2. Evaluation des objectifs (lettre de motivation, CV, relevés de notes + entretien) par le domaine Santé ;
3. Dans le cas d'une réponse positive, mise en relation avec le Bureau de la mobilité pour les démarches administratives. Divers documents vous seront demandés.

Le délai pour déposer sa candidature pour un programme de Mobilité IN en **automne** est fixé au **31 mars**.
Pour le semestre de **printemps**, le délai est fixé au **31 octobre**.

Conditions d'admission

Tous les cours des cursus Bachelor se déroulant en **français**, un **niveau B2** au minimum est requis (Cadre européen commun de référence pour les langues (CFRE)).

CONDITIONS D'ENTRÉE EN SUISSE ET DE SÉJOUR

Visa

Aucun visa n'est requis pour les personnes provenant d'un pays membre de l'Union Européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les citoyen•ne•s d'Etats tiers doivent quant à eux•elles faire une demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat suisse directement dans leur pays d'origine.

Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur [le site du département des affaires étrangères \(DFAE\)](#).

Permis de séjour

Tous•toutes les étudiant•e•s en mobilité IN obtiennent un permis de séjour à leur arrivée en Suisse, qui est délivré par le canton où se déroule la mobilité (Neuchâtel ou Jura pour Delémont), peu importe le pays d'origine.

Assurance maladie de base

Pour les étudiant•e•s provenant d'un pays membre de l'UE ou de l'AELE, une carte européenne d'assurance maladie est demandée (ou un document équivalent valable en Suisse). Pour les autres étudiant•e•s, une assurance maladie de base doit être conclue dès l'arrivée en Suisse. Le Bureau de la mobilité les accompagne dans cette démarche.

INFORMATIONS ACADÉMIQUES

Calendrier académique (Bsc **Soins infirmiers** et **Physiothérapie**)

- **Semestre d'automne** : du 16 septembre 2024 au 14 février 2025 (de la semaine 38 à la semaine 7)
- **Semestre de printemps** : du 17 février 2025 au 18 juillet 2025 (de la semaine 8 à la semaine 29)

Ces périodes incluent les semaines d'exams de base (une par semestre). Par année, 7 semaines de vacances sont fixes et les jours fériés sont respectés (ceux-ci varient en fonction du lieu de formation).

Périodes de formation pratique

Pour chacun des cursus BSc, le programme est prévu est **alternance intégrative**, sous forme de périodes de cours théoriques en école et de périodes de formation pratique. Celles-ci se déroulent dans un lieu de stage sur plusieurs semaines consécutives.

BOURSES ET INDEMNITÉ D'ÉTUDES

La bourse accordée dépend de différents facteurs, tels que la durée du séjour et/ou le pays d'origine. Selon les situations, les étudiant•e•s IN peuvent bénéficier d'une bourse de la Confédération ou de la HES-SO. De plus, chaque étudiant•e reçoit de la part du domaine Santé une indemnité d'études.

Il convient de noter que le montant de ces aides ne permet toutefois pas de couvrir l'entièreté des dépenses occasionnées par le séjour.

LOGEMENT ET COÛT DE LA VIE SUR PLACE

Il existe des possibilités d'hébergement sur place, proches des campus. Sachant que le nombre de places est limité, il est indispensable d'anticiper la demande. Le Bureau de la mobilité peut offrir un soutien dans les démarches.

Coût de la vie (budget mensuel indicatif, en CHF)

Logement	500-800 /mois
Alimentation	500 /mois
Transports	70 /mois
Autres dépenses	200 /mois
Frais administratifs	150 à l'arrivée pour les ressortissants d'Etats tiers 65 à l'arrivée pour les ressortissants de l'UE/AELE
Total	1270-1570 /mois

À L'ARRIVÉE SUR PLACE

Une semaine d'immersion est proposée pour tous•toutes les étudiant•e•s en Mobilité IN, une semaine avant le début des cours. Pendant cette semaine, diverses informations sont données, des visites culturelles en groupes et activités optionnelles sont organisées. La participation est gratuite.